

Femmes, famille et travail :

enjeux et défis de la conciliation

Francine DESCARRIES
*Département de sociologie
et Centre de recherche féministe
Université du Québec à Montréal*

Christine CORBEIL
*Département de travail social
et Centre de recherche féministe
Université du Québec à Montréal*

en collaboration avec Carmen Gill et Céline Séguin

Considérant que la responsabilité de la conciliation entre les réalités professionnelles et les réalités familiales demeure encore largement « une affaire de femmes », au cours des deux dernières années, nous avons mené une enquête par questionnaire auprès de mères en emploi dans la région montréalaise pour les interroger tant sur leur vécu maternel et familial que sur leur expérience de travailleuse. Cet article est l'occasion d'en présenter pour la première fois certains résultats.

Lors de cette enquête, nous avons rejoint 493 mères en emploi, de statuts professionnel et familial divers, œuvrant au sein de deux milieux organisationnels distincts, soit une institution d'enseignement supérieur dont l'environnement de travail est relativement souple et bien protégé, et une grande institution financière qui regroupe, dans un cadre relativement plus rigide, une plus forte proportion d'employées de bureau. Deux tiers des effectifs de l'échantillon proviennent de la première institution, l'autre tiers de la seconde. Les taux de réponse obtenus de part et d'autre permettent de conclure à la représentativité de l'échantillon par

rapport aux deux milieux de travail concernés. Certes, pour des raisons liées aux caractéristiques mêmes de la population sous étude, il ne saurait être question de généraliser les résultats obtenus à toute les mères en emploi au Québec, mais ces derniers sont certainement indicatifs de tendances importantes.

Les informatrices ont complété un questionnaire écrit qui comportait plus de cent questions et sous-questions, fermées, semi-ouvertes et ouvertes¹. La majorité d'entre elles concernaient toutes les informatrices quel que soit leur statut familial, alors qu'une section du questionnaire était réservée aux informatrices en situation de monoparentalité au moment de l'enquête ou qui avaient déjà connu une telle situation. Les caractéristiques familiales et professionnelles des informatrices, de même que leurs pratiques et leurs attitudes par rapport à la double tâche et à leur vécu maternel, familial et professionnel étaient parmi les principaux aspects abordés dans le questionnaire. Une autre dimension importante, traitée dans le questionnaire, concernait plus particulièrement les besoins et les attentes des répondantes à l'égard du conjoint, de l'employeur et de l'État pour faciliter l'interface entre le travail et la famille. Globalement, le choix des questions a été opéré en fonction du principal axe de la recherche, soit les incitations, les contraintes et les enjeux de la conciliation famille – travail pour les mères actuellement en emploi.

Pour bien inscrire notre communication dans le thème du symposium : *Comprendre la Famille*, nous avons choisi de limiter notre propos à deux dimensions particulières de nos résultats de recherche. La première concerne les modalités actuelles du partage des tâches entre les conjoints au sein de la famille. Il s'agit d'un aspect de la réalité familiale des mères-travailleuses sur lequel circule de nombreuses interprétations et spéculations. Tout en nous permettant de prendre contact de façon tangible avec la façon dont les femmes gèrent leur insertion dans les sphères domestique et professionnelle, la reconstitution des budgets-temps des informatrices et de leur conjoint, quand elles en ont un, s'avère une donnée précieuse pour alimenter la réflexion sur les pratiques familiales actuelles. La deuxième dimension pose plus particulièrement la question du rapport des femmes à leur double identité de mère et de travailleuse. À travers certaines opinions et pratiques des mères en emploi, nous démontrerons combien leur rapport à la famille et au rôle maternel est imprégné par leur expérience sur le marché du travail. Ceci nous amenant à postuler que dans l'avenir notre façon de penser la famille et ses besoins devra tenir compte du recouvrement qui s'opère inévitablement dans le contexte actuel entre les sphères professionnelle et familiale, et cela pour les

1. Les informatrices ont estimé à environ deux heures le temps requis pour compléter le questionnaire.

parents des deux sexes. Avant d'entreprendre la discussion, il y a lieu de présenter quelques informations sur les caractéristiques principales des informatrices.

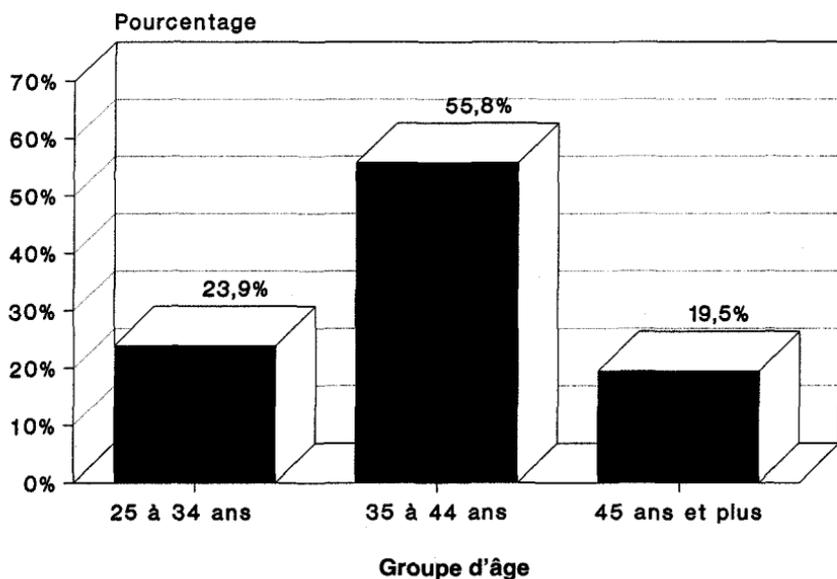
PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES INFORMATRICES

Les mères de notre échantillon ont généralement un ou deux enfants. Elles sont âgées en moyenne de 39 ans et aucune d'entre elles n'avait moins de 25 ans au moment de l'enquête (figure 1)².

Nées au Québec pour la plupart, tout comme leur conjoint, elles sont dans l'ensemble plus scolarisées que la moyenne des femmes québécoises sur le marché du travail. Elles détiennent toutes au moins un diplôme d'études secondaires et 49,3 % d'entre elles ont poursuivi des études universitaires (figure 2).

FIGURE 1

Âge des mères en emploi

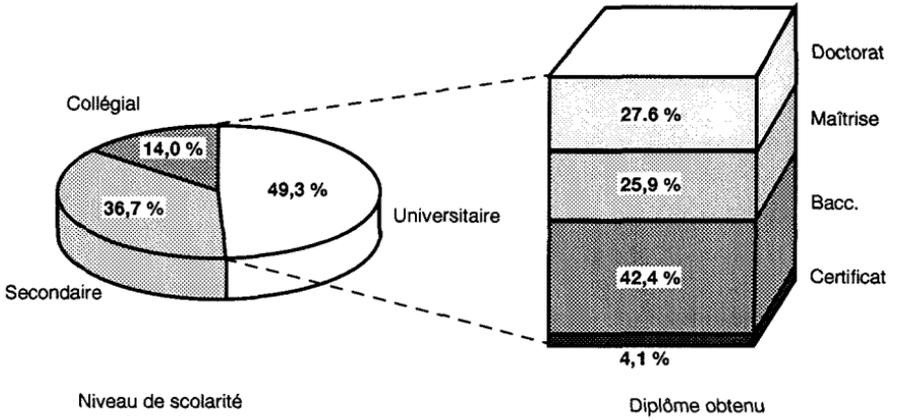


N = 489

2. L'âge médian des mères québécoises à la naissance de leur premier enfant s'établit actuellement à \pm 28 ans.

FIGURE 2

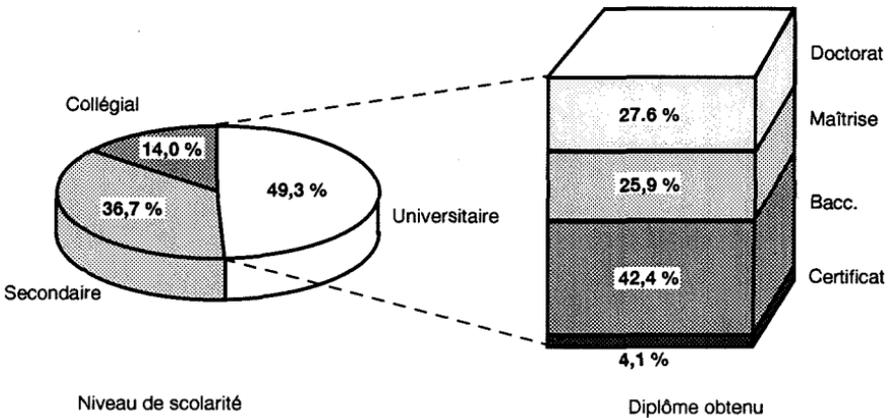
Niveau de scolarité des mères en emploi



N = 493

FIGURE 3

Statut conjugal et familial des mères en emploi



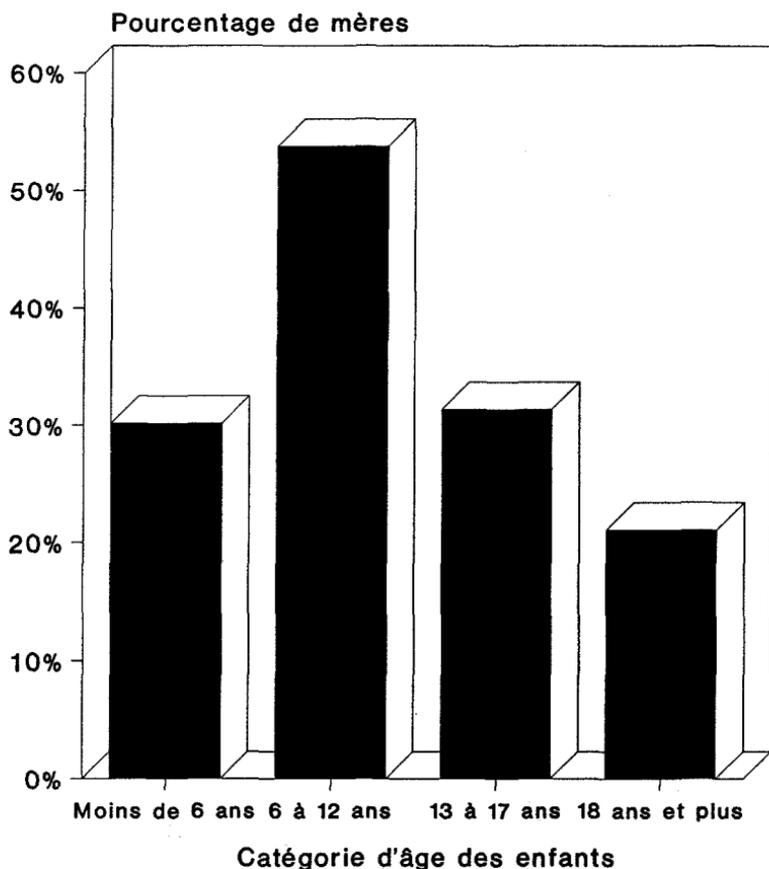
N = 493

Plus des trois quarts des mères en emploi de notre échantillon vivent en couple (soit 77,5 %) (figure 3). Parmi celles-ci, sept sur dix sont actuellement mariées (69,1 % : 264/382) ; les trois autres vivent en union libre (30,9 % : 118/382)³.

En contrepartie, l'échantillon est composé de 22,5 % de femmes cheffes de famille monoparentale, ce qui est supérieur à la moyenne

FIGURE 4

*Pourcentage de mères en emploi
selon les catégories d'âge des enfants*



L'âge moyen des enfants est de 10,9 ans.

3. Ceci est bien représentatif de la répartition des couples au sein de la population québécoise, pour les mêmes catégories d'âge (soit entre 25 et 60 ans), selon les données du dernier recensement canadien (Statistique Canada, 1991).

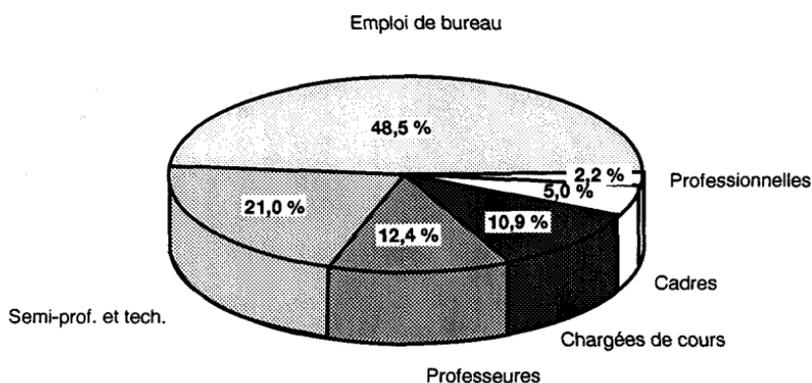
québécoise. En effet, selon les données du dernier recensement (Statistique Canada, Catalogue 93-312, tableau 3, p. 19), au Québec, 21,7 % (268/880/1 241 175) des familles qui comptent au moins « un fils ou une fille jamais marié à la maison » sont monoparentales. Par ailleurs, la proportion de familles monoparentales dirigées par une femme représente 17,7 % des familles ayant des « enfants jamais mariés à la maison » (220 125/1 241 175).

Presque tous les enfants des informatrices, soit 93 % des 875 enfants recensés, vivent avec elles, mais dans 27,7 % des cas, ceux-ci sont nés d'une union précédente. Par contre, un petit nombre d'enfants (44) vivent en garde partagée, alors que seulement 13 enfants sont sous la garde principale de leur père. L'âge moyen des enfants des répondantes est de 10,9 ans.

Selon les pourcentages consignés à la figure 4, on observe que 30,2 % des informatrices ont au moins un enfant de moins de 6 ans ; 53,8 %, un enfant de 6 à 12 ans ; 31,4 %, un enfant entre 13 et 17 ans et 21,1 % ont au moins un enfant de plus de 18 ans. Autrement dit, neuf mères sur dix de l'échantillon ont des enfants de moins de 18 ans. Enfin, presque toutes les répondantes (470/493) vivent uniquement avec les membres de leur famille immédiate ; 4 % (N = 20) d'entre elles ont la responsabilité à domicile d'un enfant ou d'un parent dépendant.

FIGURE 5

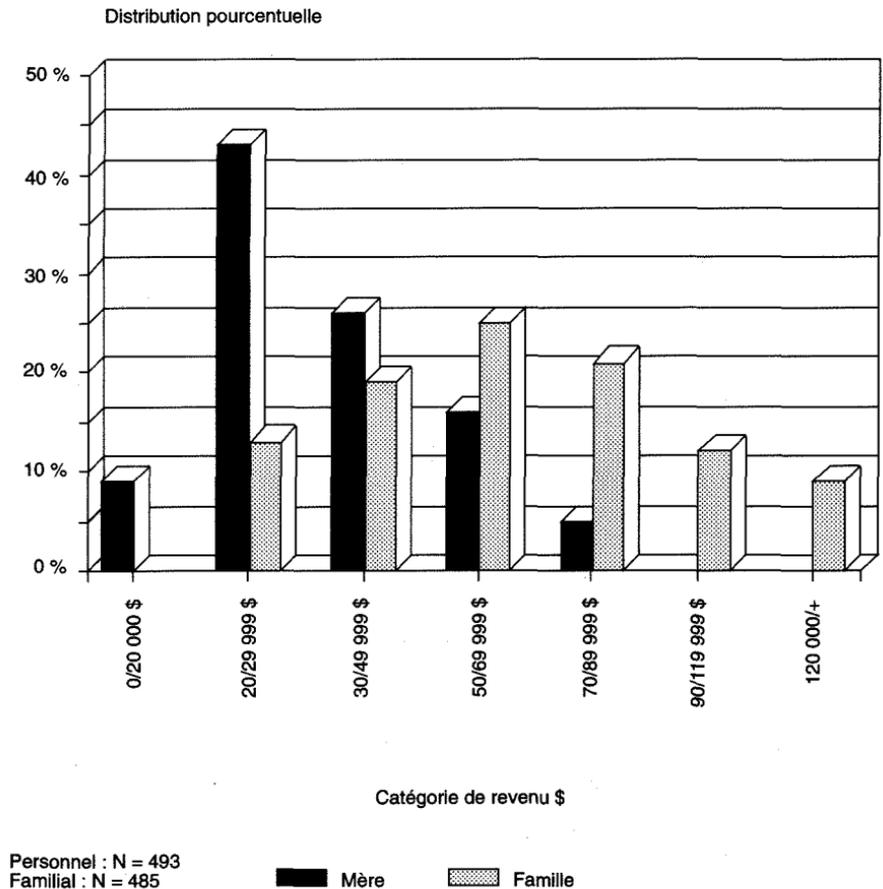
Poste occupé par les mères en emploi



N = 458

Nos informatrices pour la plupart, soit huit sur dix (82,6 % : 367/461), travaillent à temps plein et, en moyenne, elles occupent leur poste actuel depuis un peu moins de huit ans (7,6 ans). Elles sont dans une très forte proportion (voir figure 5) employées de bureau et de services (48,5 %), et semi-professionnelles ou techniciennes (21 %). L'importance numérique des informatrices au sein de ces deux catégories reflète, il va sans dire, le type d'entreprise où nous avons interrogé les mères en emploi et s'inscrit dans les grandes tendances observées dans la structure des emplois féminins au Québec. Puisqu'une large part de notre échantillon a été

FIGURE 6

Revenus personnel et familial des mères en emploi

recrutée au sein d'une institution d'enseignement, les deux autres catégories importantes au sein de l'échantillon sont les professeures (12,4 %) et les chargées de cours (10,9 %). Enfin, l'échantillon regroupe 5 % de mères appartenant aux catégories de cadres moyens et supérieurs et 2,2 % à la catégorie des professionnelles.

Une informatrice sur deux (52,2 %) retire un salaire annuel inférieur à 30 000 \$, et cela même si la grande majorité des mères de notre échantillon travaillent à temps plein dans des milieux syndiqués (figure 6). Deux répondantes sur dix (21,2 %) gagnent un salaire supérieur à 50 000 \$. Ceci dit, la situation salariale moyenne des mères de notre échantillon est plus avantageuse que celle de l'ensemble des travailleuses québécoises dont le revenu annuel moyen était estimé à 22 391 \$ en 1991.

En outre, plus des deux tiers des informatrices disposent d'un revenu familial supérieur au revenu familial annuel moyen, qui se situait en 1992 à \pm 46 593 \$. Par contre, seulement 24 % (27/111) des mères monoparentales au moment de l'enquête sont dans cette situation. Ceci traduit bien cette autre réalité de plus en plus documentée à l'effet que les unités familiales à double salaire, qui constituent, rappelons-le, 77,5 % du présent échantillon, réussissent généralement mieux que les autres à s'élever au-dessus de la barre du revenu familial moyen.

Mais, quels que soient leurs revenus, quatre répondantes sur dix (40,5 % : 198/489) assument plus de la moitié ou la totalité des dépenses de leur ménage. Ceci veut donc dire que quatre familles sur dix dépendent prioritairement du salaire de la mère pour subvenir à leurs besoins. Dans un autre tiers (34,4 % : 168/489) des cas, les frais d'entretien sont assumés à part égale par la mère et par le conjoint, alors que seulement le quart des répondantes (123/489) participent de façon moins déterminante au budget familial. En résumé, trois répondantes sur quatre (74,8 % : 366/489) assument la moitié et plus des dépenses familiales. On se doit donc ici de parler d'une économie familiale majoritairement basée sur deux salaires ou sur le seul salaire de la mère dans le cas des familles monoparentales. Ces résultats vont totalement à l'encontre du mythe du salaire féminin comme salaire d'appoint.

Dès lors, on comprendra pourquoi près des trois quarts des informatrices (72,6 % : 355/489) jugent que leur salaire est essentiel au maintien d'un niveau de vie acceptable, alors qu'une répondante sur quatre (26,5 % : 130/489) considère que la perte de son salaire entraînerait une diminution de la qualité de vie du ménage. Une autre façon de démontrer l'obsolescence du mythe du salaire d'appoint.

LE BUDGET-TEMPS

Mettons un terme ici à ce bref portrait de l'échantillon pour aborder spécifiquement la question de la répartition du temps de travail des informatrices et de leur conjoint. Nos données nous offrent, en effet, la possibilité d'effectuer une mise à jour intéressante des informations qui circulent à ce sujet et, par le fait même, de mieux cerner le contexte dans lequel doit se faire la réflexion sur les modalités du partage des tâches au sein des familles.

La reconstitution des budgets-temps des mères en emploi et de leur conjoint permet, d'une part, d'évaluer de façon tangible les effets du cumul des rôles maternel et professionnel et, d'autre part, de s'interroger sur les changements intervenus dans la participation des conjoints à l'univers domestique. Trois rappels méthodologiques s'imposent avant de présenter les résultats. Premièrement, on retiendra que les heures de travail de toutes les mères de l'échantillon ont été compilées, alors que seules les heures de travail des conjoints vivant actuellement avec les informatrices ont été retenues pour établir les moyennes masculines. Deuxièmement, il nous faut préciser que ce sont les informatrices qui ont évalué tant leurs propres heures de travail que celles de leur conjoint actuel. On sait qu'il est difficile d'apprécier quel type de biais découle d'une telle procédure d'évaluation et que, cela étant, rien ne nous permettrait de juger si les répondantes ont eu tendance à sur-évaluer ou à sous-estimer la participation de leur conjoint. Notons, toutefois, que 74,1 % (272/367) des mères vivant présentement en couple se sont dites satisfaites de la collaboration de leur conjoint aux soins aux enfants et que 62,1 % (231/372) le sont également par rapport à leur participation aux travaux domestiques. Pour notre part, ces résultats nous amènent plutôt à penser que les informatrices seraient peu susceptibles de sous-estimer cette collaboration. Enfin, disons que pour plus de précision, nous avons demandé aux informatrices de formuler leur réponse en distinguant le travail ménager des soins aux enfants. Aussi, dans le présent texte, lorsque nous réunissons l'un et l'autre, utilisons-nous la notion de travail domestique.

TABLEAU 1

*Moyenne d'heures de travail salarié et de travail domestique
des mères en emploi et de leur conjoint actuel, s'il y a lieu*

Type de travail effectué	Nombre et pourcentage d'heures des mères en emploi		Nombre et pourcentage d'heures de leurs conjoints		Heures des mères en emploi par rapport aux heures de leurs conjoints	
	N	%	N	%	Différence en heures	Écart en pourcentage F/H
Travail salarié	36,1	51,9	42,2	65,0	-6,1	-14,5
Travail ménager	14,8	21,3	8,9	13,7	+5,9	+66,2
Soins aux enfants	18,6	26,8	13,8	21,3	+4,8	+34,8
Total des heures par semaine	69,5	100,0	64,9	100,0	+4,6	+ 7,0

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DES RÉPONDANTES

Parmi les répondantes, la moyenne d'heures de travail salarié est de 36,1 heures (voir tableau 1) : 71,3 % passent entre 35 et 40 heures par semaine à effectuer leur travail salarié. Trois répondantes sur quatre (72,4 %) consacrent moins de 40 heures/semaine au travail salarié, alors que c'est le cas pour seulement 31,8 % de leurs conjoints. Les répondantes estiment accorder en moyenne 8,2 heures en semaine et 6,6 heures en fin de semaine au travail ménager, pour une moyenne hebdomadaire de 14,8 heures. Elles évaluent, par ailleurs, consacrer 9,7 heures en semaine et 8,9 heures en fin de semaine aux soins des enfants, pour une moyenne hebdomadaire de 18,6 heures. Bref, les répondantes consacrent un peu plus de temps au travail salarié (36,1 heures) qu'au travail domestique (enfants + ménage) dans lequel elles investissent une moyenne de 33,4 heures par semaine.

Règle générale, il ne se dessine pas un patron de corrélation entre le nombre d'heures consacré au travail salarié et celui consacré au travail domestique : le nombre d'heures de travail salarié d'une mère en emploi ne permettant pas de prédire efficacement le nombre d'heures qu'elle consacrera au travail domestique.

RÉPARTITION DU TEMPS DE TRAVAIL DES CONJOINTS

Selon les estimations des répondantes, les conjoints consacrent, en moyenne, 42,2 heures au travail salarié et une moyenne hebdomadaire de 8,9 heures au travail ménager (4,7 heures la semaine et 4,3 heures la fin de semaine). Notons que 32,4 % des conjoints consacrent deux heures ou moins aux travaux ménagers la semaine et que c'est le cas de 33,5 % d'entre eux la fin de semaine. Enfin, les conjoints consacrent, en moyenne, 6,6 heures en semaine et 7,2 heures en fin de semaine aux soins aux enfants, pour une moyenne hebdomadaire de 13,8 heures : 27 % des pères accordent moins de deux heures aux soins aux enfants en semaine et 20,3 % des pères, moins de deux heures aux mêmes soins en fin de semaine.

Bref, les conjoints des répondantes consacrent en moyenne beaucoup plus de temps au travail salarié (42,2 heures) qu'au travail domestique (enfants + ménage) dans lequel ils investissent une moyenne de

22,7 heures par semaine. Globalement, les conjoints consacrerait donc en moyenne 64,9 heures par semaine au travail salarié et domestique et nos répondantes 69,5 heures⁴.

Les mères de notre échantillon effectuent donc en moyenne, selon leur estimation, un surplus de travail de 4,6 heures par semaine par rapport à leur conjoint. Sur une base annuelle, ceci équivaut à 239,2 heures de travail de plus, autrement dit à 6,8 semaines de 35 heures de travail additionnelles par année.

En fait, même si nos données témoignent d'un certain rapprochement dans le nombre global d'heures investies dans le travail par les hommes et les femmes, la répartition de ces heures entre le travail rémunéré et le travail non rémunéré se différencie encore de façon suffisamment sensible – les conjoints consacrent en moyenne 6,1 heures de plus au travail salarié que les mères, alors que celles-ci consacrent 10,7 heures/semaine de plus aux travaux domestiques –, pour confirmer le maintien de la responsabilité des femmes dans la sphère domestique en dépit de leur participation accrue au marché du travail. D'autant plus qu'il faut conserver à l'esprit que pour une mère sur cinq de l'échantillon, le partage, à toute fin utile, n'existe pas, du moins sur une base quotidienne, puisque, monoparentales, elles ont toutes, à quelques exceptions près, la garde principale de leurs enfants.

Par ailleurs, il serait faux de prétendre que rien n'a changé au cours des dernières décennies. Nos résultats révèlent au contraire qu'il y a eu une évolution en la matière si l'on prend comme base de comparaison les résultats de l'*Enquête sociale générale* de 1986 réalisée par Statistique Canada. Les données de cette enquête établissent, entre autres, que les mères d'enfants de moins de 19 ans consacrent, sur une base quotidienne, en moyenne deux fois plus de temps aux travaux domestiques que leur conjoint (Harvey *et al.*, tableau 19, 1991). Or, les mères en emploi que nous avons interrogées estiment accomplir 60 % de l'ensemble des travaux domestiques au sein de la famille, ce qui les amène à consacrer, en moyenne, une fois et demie plus de temps à ces travaux que leur conjoint. Cette réduction de l'écart, comme on pouvait s'y attendre, est

4. Plus de la moitié des répondantes qui vivent avec un conjoint, soit 54,4 %, considèrent effectuer plus d'heures de travail domestique que ce dernier, alors que 42,3 % d'entre elles estiment tout de même que leur conjoint travaille approximativement le même nombre d'heures qu'elles dans l'univers domestique. Ce sont des exceptions (3,3 %) qui évaluent qu'ils y accordent plus de temps qu'elles. Par contre, plus les femmes consacrent d'heures au travail domestique, plus il apparaît que l'inégalité entre les conjoints risque d'être grande.

cependant reliée davantage à l'investissement des pères auprès des enfants qu'à leur empressement à exécuter des travaux ménagers : encore selon l'estimation de nos informatrices, leurs conjoints assumeraient en moyenne 42,6 % des heures de soins consacrées aux enfants, mais seulement 37,7 % de celles consacrées aux travaux ménagers.

MODALITÉS DU PARTAGE DES TÂCHES

Ainsi, malgré le rapprochement observé, il est frappant de voir à quel point la division sexuelle des rôles continue de marquer le type d'engagement de l'une et de l'autre dans l'univers domestique. D'autres études l'ont déjà souligné. Mais, dans la mesure où certains pères apparaissent consacrer plus d'heures au domestique qu'auparavant, on se serait attendu à trouver un modèle de partage moins traditionnel que celui révélé par nos données. Or, celles-ci tracent un portrait du partage des tâches qui ne s'éloigne pas beaucoup de l'image stéréotypée déjà bien connue et documentée (figure 7).

En effet, la grande majorité des mères de notre échantillon apparaissent encore comme les principales ou seules responsables de l'exécution des travaux ménagers les plus routiniers et les plus quotidiens : lavage des vêtements (75,4 %), préparation des repas (69,2 %) et nettoyage des appareils ménagers (65,8 %) figurent toujours parmi les spécialités des femmes. Contrepartie traditionnelle, les activités saisonnières ou occasionnelles telles que le jardinage, les gros travaux domestiques, les poubelles, le pelletage et enfin les réparations demeurent l'apanage des hommes. Plus de deux répondantes sur trois disent, en effet, pouvoir compter sur la contribution de leur conjoint pour l'exécution de ces travaux.

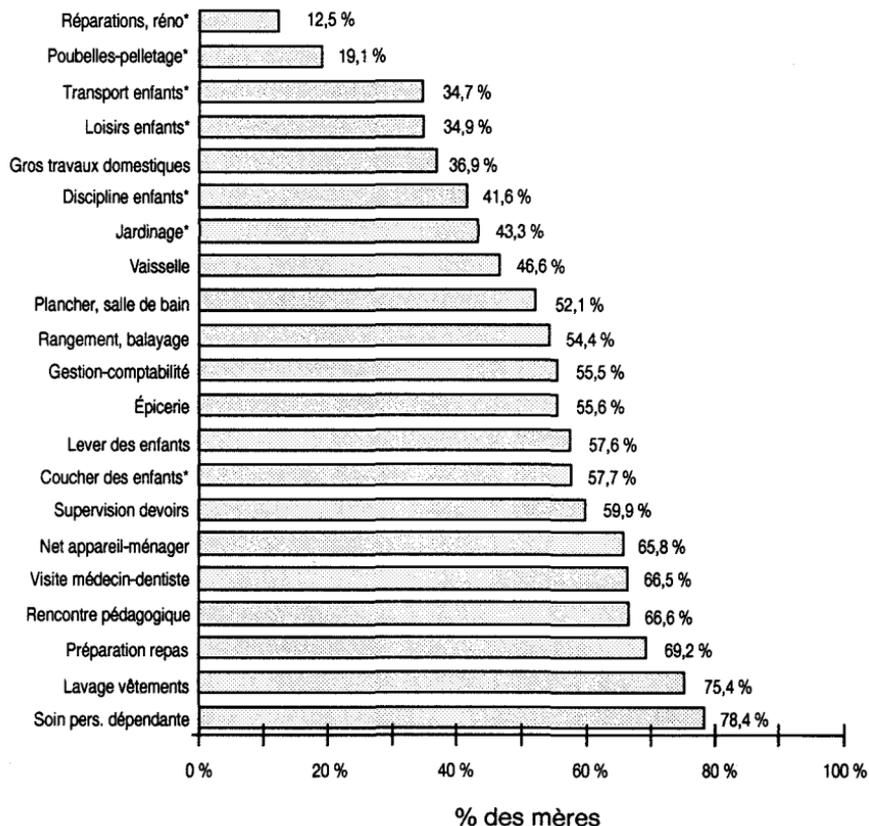
Par ailleurs, si l'on s'interroge sur les modalités de la présence des pères auprès des enfants, nos données confirment des observations déjà relevées par Germain Dulac (1990) et par Marguerite Côté (1986) voulant que la présence des pères soit surtout remarquable et significative lorsqu'il s'agit d'activités complémentaires et ponctuelles ou d'activités de socialisation.

Ainsi, même si près des trois quarts des répondantes (71,7 %) estiment que les pères d'aujourd'hui sont indéniablement plus présents que ceux de la génération précédente (voir tableau 3), il reste que six mères sur dix reconnaissent s'occuper seules de la supervision des devoirs des écoliers (59,9 %), du lever et du coucher des enfants (57,6 %), et que les tâches qui sont le plus susceptibles d'occasionner des absences du travail sont aussi majoritairement assumées par elles : deux mères sur trois

FIGURE 7

Pourcentage des mères en emploi effectuant seules ou principalement certaines tâches au sein du ménage

Tâche effectuée



* Tâche principalement réalisée par le conjoint, s'il y a lieu, lorsque les mères ne l'effectuent pas exclusivement.

participent seules aux rencontres pédagogiques (66,6 %) et accompagnent les enfants lors des visites chez le médecin ou le dentiste (66,5 %). C'est donc essentiellement dans les activités de loisirs avec les enfants (66,6 %), leur transport (66,5 %) ou leur encadrement disciplinaire (69,3 %) que les mères situent les principales contributions de leurs conjoints.

Depuis leur entrée sur le marché du travail, les femmes sont donc devenues des travailleuses-mères-ménagères qui contribuent largement au budget familial en plus d'assumer une part importante de la fonction parentale. Or, libérés de leur rôle de pourvoyeur unique, les hommes n'ont pas nécessairement pris la relève des femmes dans l'espace domestique. À part quelques exceptions, ce sont le plus souvent les femmes qui assument encore la gérance de la quotidienneté domestique et qui accomplissent, comme nos données le démontrent, les tâches les plus routinières et répétitives.

D'une certaine manière, on peut penser que si les hommes ont fait une place aux femmes sur le marché du travail et ont accepté leur présence dans la sphère professionnelle, peu d'entre eux ont véritablement changé leur mode de participation au foyer et revendiqué un plus équitable partage des travaux domestiques. Aussi, le couple actuel nous apparaît-il encore comme un couple asymétrique, au sens où la participation de plus en plus importante des femmes aux responsabilités financières du ménage n'a pas été compensée par un investissement comparable des hommes dans la vie familiale. Malgré les progrès observés, il va sans dire que le maintien d'un étalement différencié des heures de travail, non seulement reproduit une inégalité entre les conjoints pour ce qui est des heures consacrées à la sphère domestique, mais encore a une incidence directe sur leurs niveaux de revenu respectifs puisque les mères en emploi ont tendance à consacrer moins de temps au travail salarié. Par contre, il ne faudrait pas oublier que la structure sexuée du marché du travail de même que la culture organisationnelle constituent de sérieux obstacles à la disparition de cette asymétrie, quelle que soit la bonne volonté des pères et des conjoints.

Dans la suite du texte, à partir de l'analyse d'une série de sentiments et d'opinions exprimés par les mères de notre échantillon, nous dégagerons quelques grands constats qui démontrent à quel point les enjeux de l'articulation famille – travail, non seulement interpellent les femmes dans leur façon de négocier leur double identité de mère et de travailleuse, mais encore sont au cœur même des conditions d'évolution de la famille, de la parentalité et des rapports hommes – femmes.

PRIMAUTÉ DU MODÈLE DE LA MÈRE-TRAVAILLEUSE

Premier constat d'importance, les femmes ont intériorisé le modèle de la mère-travailleuse au point d'en accepter les contraintes et d'oublier, voire même de nier, les concessions qu'elles font à l'endroit de leur vie familiale et de la gestion de leur temps personnel. Il est clair que nos informatrices

ne remettent pas personnellement en cause leur double statut de mère et de travailleuse et qu'elles sont relativement positives face à leur capacité de concilier les exigences des deux univers.

TABLEAU 2

Sentiments et attitudes des mères en emploi (en pourcentage)

Sentiments et attitudes		Très souvent ou souvent	Quel- quefois	Rare- ment ou jamais
<i>Vous avez l'impression :</i>				
d'être compétente dans votre façon d'élever vos enfants	N = 471	79,2	18,5	2,3
d'être à « la course »	N = 472	78,8	14,8	6,4
que votre rôle de mère est gratifiant	N = 469	75,5	19,0	5,5
d'être valorisée par le fait de travailler à l'extérieur	N = 472	70,1	21,2	8,7
de devoir bousculer les enfants le matin	N = 415	61,4	17,1	21,4
de manquer d'énergie à la maison à votre retour du travail	N = 474	61,0	31,9	7,2
d'être fatiguée en raison de la lourdeur de vos tâches	N = 476	57,1	34,0	8,8
d'être tendue ou stressée	N = 462	48,5	38,3	13,2
d'être coupable de ne pas consacrer plus de temps à vos enfants	N = 473	40,0	36,4	23,7
d'avoir du mal à vous débarrasser du modèle de la « bonne mère » au foyer	N = 449	23,6	25,8	50,6
d'être morcelée, déchirée, « tiraillée » entre le travail et les enfants	N = 433	20,3	32,3	47,3
de trouvez difficile de quitter les enfants pour aller travailler	N = 449	18,9	37,2	43,9
qu'être mère est davantage une corvée qu'un plaisir	N = 471	10,0	24,2	65,8

En effet, les données du tableau 2 illustrent qu'une forte majorité d'entre elles se sentent compétentes dans leur façon d'élever leurs enfants (79,2 %), considèrent que leur rôle de mère est gratifiant (75,5 %) et trouvent une valorisation dans le fait de travailler à l'extérieur (70,1 %). Et plus leur niveau d'études est élevé ou plus la satisfaction en emploi est grande, plus cette vision positive de leur double statut s'affirme avec force. En outre, elles sont relativement peu nombreuses à se sentir morcelées, déchirées entre le travail et les enfants (20,3 %), à trouver difficile de les quitter le matin pour aller travailler (18,9 %) ou à avoir l'impression que la maternité est davantage une corvée qu'un plaisir (10 %).

De toute évidence, nos informatrices ont intériorisé une certaine conception de la « mère travailleuse » et ne sont plus prêtes à abandonner l'autonomie, la valorisation et les relations sociales que leur procure le travail salarié, pas plus d'ailleurs qu'elles ne sont prêtes à abandonner leur désir d'enfant ou à négliger leur rôle de mère. En fait, la plupart des mères de notre échantillon ne conçoivent plus leur vie autrement qu'à travers la conciliation. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles n'en subissent pas les contraintes et les tiraillements. Plus de trois mères sur quatre (78,8 %) affirment vivre constamment à la course, 61,4 % disent bousculer souvent ou très souvent les enfants le matin, 61 % manquent d'énergie à leur retour à la maison, alors que 40 % se sentent souvent ou très souvent coupables de ne pas pouvoir consacrer plus de temps à leurs enfants. Toutefois, malgré la fatigue (57,1 %) et la tension (48,5 %) qu'une forte proportion d'entre elles ressentent souvent ou très souvent, malgré le faible soutien de la collectivité et d'un milieu de travail encore réfractaire aux réalités familiales, la plupart des mères interrogées ne manifestent nullement l'intention de choisir une sphère plutôt que l'autre. La question qui se pose alors est de savoir quel sera le prix à payer pour réussir sur tous les fronts.

LES MÈRES EN EMPLOI ACCORDENT UNE PLACE PRIMORDIALE À L'EXPÉRIENCE DE LA PARENTALITÉ.

Mais si, indéniablement, les mères valorisent leur statut de travailleuse et désirent maintenir leur participation au marché du travail, elles refusent, en principe, de faire ce choix aux dépens de leur rapport à la maternité et du projet familial. La majorité des informatrices (68,4 %) sont convaincues d'ailleurs (voir tableau 3) que les femmes continuent de faire passer leur famille avant leur travail. Opinion consensuelle s'il en est une, presque toutes les mères en emploi (69,9 %) considèrent également que réussir une carrière n'est pas une expérience plus enrichissante que celle

d'élever des enfants, et 60,2 % d'entre elles voient même dans la maternité leur expérience de vie la plus importante. Quatre femmes sur dix (44,9 %) considèrent également que la paternité est aussi l'expérience de vie la plus importante qu'un homme puisse connaître. Ce n'est donc pas en termes d'opposition ou de contradiction que les répondantes posent la question de la conciliation et du rapport famille – travail. Il ne s'agit pas pour elles de choisir entre l'un et l'autre, mais bel et bien de pouvoir faire l'un et l'autre sans trop de contradictions et de compromis.

TABLEAU 3

Opinions des mères en emploi (en pourcentage)

Opinion		D'accord	± D'accord	Pas d'accord
Les pères sont aujourd'hui beaucoup plus présents auprès des enfants que les pères de la génération précédente.	N = 466	71,7	20,8	7,5
Les femmes ont plus tendance que les hommes à faire passer leur famille avant leur travail.	N = 465	68,4	22,8	8,8
La maternité est l'expérience de vie la plus importante qu'une femme puisse connaître.	N = 460	60,2	26,7	13,0
La paternité est l'expérience de vie la plus importante qu'un homme puisse connaître.	N = 379	44,9	28,5	26,6
Une mère devrait rester à la maison pendant les deux premières années de vie de son enfant.	N = 458	42,1	25,3	32,5
Si un couple en a les moyens, un des deux parents devrait rester à la maison.	N = 456	31,4	29,6	39,0
Si un couple en a les moyens, la mère devrait rester à la maison.	N = 462	18,0	27,7	54,3

C'est peut-être pourquoi lorsqu'on leur demande de se prononcer sur des questions relatives à la présence continue des parents au foyer, certaines mères n'arrivent pas à se débarrasser d'un modèle plus traditionnel de l'organisation familiale, et ceci est particulièrement le cas des employées moins scolarisées. Ainsi, bien qu'elles soient fortement majoritaires à

déclarer qu'elles ne quitteraient pas leur emploi, même si la situation économique de leur famille le permettait, et qu'elles sont nombreuses (50,6 %) à ne pas se sentir interpellées ou déstabilisées par le modèle de la bonne mère au foyer (voir tableau 2), pour un tiers des mères-travailleuses (31,4 %), la présence d'un parent au foyer demeure toujours une façon idéale de concevoir la relation parentale. Par contre, elles sont très peu nombreuses (18 %) à être d'accord avec l'arrangement, suggérant que ce soit la mère qui reste au foyer et non plus un des deux parents. Ceci étant dit, quatre mères sur dix (42,1 %) continuent tout de même à privilégier l'idée que la mère devrait rester à la maison pendant les deux premières années de vie de l'enfant. Peut-on penser que cette dernière opinion traduit un désir de voir mettre en place des mesures sociales qui leur permettraient à elles ou à leurs conjoints d'assurer une présence parentale plus intense auprès du nourrisson, sans perdre leurs droits et leurs prérogatives de travailleuses et de travailleurs ? Ou devrait-on penser que cette opinion reflète les derniers relents de nos difficultés tant personnelles que sociétales à se distancier d'un modèle établi de la responsabilité maternelle ?

UNE RELATION ASYMÉTRIQUE ENTRE LA FAMILLE ET LE TRAVAIL

En dépit des opinions et des motivations des mères en emploi, lorsque l'on examine plus spécifiquement leurs pratiques, il nous faut constater que les aménagements observés camouflent une certaine relation asymétrique entre le travail et la famille : les exigences journalières de la sphère professionnelle apparaissent avoir davantage d'impact sur l'organisation de la vie familiale que l'inverse. Ce serait donc la famille qui se plie davantage aux exigences du travail que la structure de l'emploi qui s'adapte aux besoins ou aux situations familiales. Et même si, en dernière instance, la plupart des mères en emploi disent toujours finir par accorder la priorité à la famille, dans leur pratique quotidienne, ce sont les exigences de leur travail qui déterminent la répartition de leur temps et de leur énergie entre les deux sphères.

Notre analyse de l'expérience des mères travailleuses nous amène donc à parler d'un recouvrement entre les sphères professionnelle et privée. Sur le plan des réalités et exigences quotidiennes, celles-ci se révèlent en étroite interrelation : un événement significatif survenant dans l'une aura, dans la plupart des cas, un impact sur l'autre. Mais plus fondamentalement, le concept de recouvrement renvoie aussi au fait que les femmes elles-mêmes ont intériorisé un modèle de mère-travailleuse qui repose sur l'intégration des rôles familiaux et professionnels : ceux-ci étant

alors davantage interprétés comme complémentaires plutôt qu'en des termes traditionnels de conflits ou de contradictions.

Par réalisme ou par habitude, les mères en emploi ont surtout développé des stratégies individuelles pour s'adapter et survivre à leur réalité de mères et de travailleuses. Elles comptent avant tout sur leurs ressources personnelles et sur l'aménagement de leurs horaires pour faire face aux problèmes de l'articulation. Au besoin, elles feront appel à leur conjoint, quand il est là, sans revendiquer cependant un investissement équivalent au leur, ou encore elles compteront sur la capacité d'adaptation ou la débrouillardise de leurs enfants. Et, même si elles sont conscientes de la dimension sociale et politique de la question, elles continuent pour la plupart à prendre à leur charge les problèmes de l'articulation famille – travail et à se débrouiller seules. Elles ont peu confiance que les demandes qu'elles adressent à l'État et aux employeurs pour que cessent les pratiques discriminatoires à leur endroit et que s'instaure plus de souplesse à l'égard des charges familiales, soient entendues dans la conjoncture actuelle.

Suivant les tendances qui se dégagent de nos données et surtout des opinions et des attitudes des mères en emploi, nous arrivons à la conclusion que les discours et les interventions sur la famille continueront d'avoir un caractère sexiste tant et aussi longtemps que l'on s'obstinera à penser la famille et à interroger son avenir comme si celui-ci n'était pas fondamentalement lié à la capacité sociétale de favoriser la redéfinition des rôles parentaux et de la conciliation famille – travail ; et tant et aussi longtemps que la présence des mères au foyer continuera d'être une référence implicite dans un discours qui entretient l'ambiguïté sur la responsabilisation des mères.

BIBLIOGRAPHIE

- CÔTÉ, Marguerite (1986), *Participation du père aux tâches familiales et développement de l'identité sexuelle du jeune garçon*, mémoire de maîtrise, École de service social, Université de Montréal.
- DULAC, Germain (1990), *La configuration du pouvoir : étude et analyse de la construction sociale et de la représentation du masculin*, thèse de doctorat, Montréal, Département de sociologie, UQAM.
- HARVEY, Andrew S., Katherine MARSHALL et Judith A. FREDERICH (1991), *L'emploi du temps. Enquête sociale générale*, vol. 4, Ottawa, Statistique Canada.